

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{er}
MARS 2024, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE
ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - André Loubier
Siège #3 - Hélène Rancourt
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum, madame Caroline Bernier, Directrice
générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite
la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de
qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez
regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant
vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre
Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit
en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec
sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir
courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de
votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont
nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2024

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 - Nomination de madame Hélène Rancourt au poste #3 de conseillère
municipale

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 02 février 2024

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

4.2 - Assignation des projets à la TECQ 2019-2025

4.3 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

4.4 - Renouvellement / adhésion - Carte de membre organisme Passion FM

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion du projet de règlement 02-2024 remplaçant le règlement numéro 07-2023 concernant la réserve financière pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues

5.2 - Adoption du Règlement numéro 02-2024 modifiant le Règlement numéro 02-2019 sur le traitement des élus municipaux

5.3 - Adoption du Règlement numéro 03-2024 modifiant le Règlement numéro 10-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

5.4 - Point informatif sur les modifications au cadre normatif régissant l'implantation d'éoliennes commerciales

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

6.2 - Renouvellement entente de services aux personnes sinistrées

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

7.2 - Acceptation du cinquième versement du contrat de déneigement

7.3 - Demande de prix budgétaires: Abat-poussière, nivelage, gravier, pelle mécanique, camion avec chauffeur, balayage des rues

8 - ASSAINISSEMENT

9 - ÉGOUT

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Rapport des activités de loisirs

12 - VARIA

12.1 - Demande de partenariat au Salon des Familles des Etchemins 2024

12.2 - Achat et entretien de fleurs pour l'année 2024

12.3 - Demande de commandite de Passion-FM

12.4 - Demande de partenariat du magazine Vitalité économique de Chaudière-Appalaches

12.5 - Demande d'autorisation pour le passage de Tour de Beauce

12.6 - Demande de commandite pour le bal des finissants 2024

12.7 - Lettre du MAMH concernant les élus municipaux.

12.8 - Téléphone dans la salle des Fermières

12.9 - Acceptation de la soumission pour le cirage et décapage du plancher de la salle J.A. Nadeau

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2.1 - Nomination de madame Hélène Rancourt au poste #3 de conseillère municipale

Bienvenue à notre nouvelle conseillère:

Il nous fait plaisir d'accueillir la nouvelle conseillère municipale élue par acclamation, madame Hélène Rancourt.

Nous lui souhaitons la bienvenue et bonne chance dans ses nouvelles responsabilités.

Conseil municipal et l'administration municipale

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 02 février 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du vendredi 02 février 2024 dernier a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du vendredi 02 février 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil, d'une somme de 126 593.01\$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

18-03-2024

4.2 - Assignation des projets à la TECQ 2019-2025

CONSIDÉRANT QUE la réfection des ponceaux numéro 1 sur la Route Poliquin, numéro 17 sur la Famine Sud et numéro 4 sur la Famine Nord doit s'effectuer entre une période du 15 mars au 15 septembre de l'année 2024 dans le cadre de la TECQ 2019-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford devra procéder aux dépenses relatives à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a déjà un prêt temporaire ouvert à Desjardins Entreprises Beauce - Appalaches - Etchemins pour combler le manque d'effectif monétaire avant le versement de la TECQ en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a remboursé le montant emprunté en fin février via son compte de banque, mais laissera un montant de 1 dollar pour laisser l'emprunt temporaire de Desjardins Entreprises Beauce - Appalaches - Etchemins ouvert;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'administration municipale soit autorisée à prendre l'emprunt temporaire pour déboursier les frais pour la réfection des trois ponceaux;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

19-03-2024

4.3 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

20-03-2024

4.4 - Renouvellement / adhésion - Carte de membre organisme Passion FM

CONSIDÉRANT QUE Passion FM nous ont envoyé le renouvellement de notre carte de membre;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité renouvelle la carte de membre auprès de Passion FM pour un montant de 40.00\$;

QUE la dépense soit et est autorisée;

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

21-03-2024

5.1 - Avis de motion du projet de règlement 02-2024 remplaçant le règlement numéro 07-2023 concernant la réserve financière pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues

CONFORMÉMENT à l'Article 445 du Code municipal, je soussignée, Madame Sylvia Fortin, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** que le projet de Règlement numéro 04-2024 "Règlement remplaçant le règlement numéro 07-2023 concernant la réserve financière pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues" sera soumis pour adoption à la prochaine séance. La lecture de ce projet sera dispensée, puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le Maire a mentionné quel était l'objet du règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

22-03-2024

5.2 - Adoption du Règlement numéro 02-2024 modifiant le Règlement numéro 02-2019 sur le traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, Monsieur le Maire Jean Bernier demande à la Directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement :

RÈGLEMENT NO 02-2024 - Règlement modifiant le Règlement numéro 02-2019 sur le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Rancourt.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le **RÈGLEMENT 02-2024** soit adopté par les membres du Conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

23-03-2024

5.3 - Adoption du Règlement numéro 03-2024 modifiant le Règlement numéro 10-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, Monsieur le Maire Jean Bernier demande à la Directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement :

RÈGLEMENT NO 03-2024 - Règlement modifiant le Règlement numéro 10-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le **RÈGLEMENT 03-2024** soit adopté par les membres du Conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

5.4 - Point informatif sur les modifications au cadre normatif régissant l'implantation d'éoliennes commerciales

Point informatif:

Ci-joint une synthèse des modifications que le conseil de la MRC compte apporter au cadre normatif régissant l'implantation d'éoliennes commerciales sur le territoire des Etchemins. La présente communication vise à permettre aux municipalités qui le souhaiteront d'informer leurs élus(es) locaux sur la nature de la refonte normative projetée.

Nous vous invitons à nous transmettre toute question, commentaire ou suggestion (notamment si vous estimez que l'une ou certaines des composantes de votre territoire devraient être ajoutées à la liste des éléments bénéficiant d'une protection particulière), soit par retour de courriel ou encore en me contactant au téléphone, d'ici au 8 mars (l'adoption du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement par le conseil de la MRC est prévue pour le 13 mars prochain).

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Directeur incendie pour les activités réalisées au cours du dernier mois.

24-03-2024

6.2 - Renouvellement entente de services aux personnes sinistrées

CONSIDÉRANT QUE nous devons renouveler l'entente de Services aux Personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE nous renouvellerons l'entente de Services aux Personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

QUE l'entente couvre la période du mois d'avril 2024 au mois de mars 2025;

QU'un montant de 225.00 \$ soit et est versé;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée;

ADOPTÉE

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur le Maire présente les points marquants du rapport du Directeur des travaux publics.

Les membres du Conseil municipal ont reçu le rapport de travail du Directeur des travaux publics.

25-03-2024

7.2 - Acceptation du cinquième versement du contrat de déneigement

CONSIDÉRANT QUE le cinquième versement pour la compagnie 9264-1471 Québec Inc., Serge Carrier et Fils est dû pour le 15 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le cinquième versement soit versé à la compagnie 9264-1471 Québec Inc., Serge Carrier et Fils en date du 15 mars 2024 pour la somme de 52 064.53 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit accepté et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

26-03-2024

7.3 - Demande de prix budgétaires: Abat-poussière, nivelage, gravier, pelle mécanique, camion avec chauffeur, balayage des rues

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions et des prix budgétaires pour les items cités en titre pour l'année financière 2024:

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents ont pris connaissance des entreprises contactées pour les demandes de soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, soit et est autorisée à effectuer les procédures nécessaires et à faire les demandes de prix budgétaires pour l'abat-poussière, le nivelage, le gravier, la pelle mécanique, le camion avec chauffeur et le balayage des rues selon la liste des fournisseurs fournie lors de la séance par le Conseil municipal;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, soit et est autorisée à effectuer les procédures nécessaires et à faire les demandes de soumission pour l'abat-poussière, le nivelage, le gravier, la pelle mécanique, le camion avec chauffeur et le balayage des rues selon la liste des fournisseurs fournie lors de la séance par le Conseil municipal lorsque nécessaire, pour les travaux de plus grande envergure.

ADOPTÉE

8 - ASSAINISSEMENT

9 - ÉGOUT

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le maire nous résume les points marquants de la dernière rencontre du Conseil des maires de la MRC des Etchemins.

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Rapport des activités de loisirs

Point d'information :

Les conseillers municipaux font état des activités et travaux réalisés au sein des différents comités auxquels ils participent.

12 - VARIA

27-03-2024

12.1 - Demande de partenariat au Salon des Familles des Etchemins 2024

CONSIDÉRANT QUE le salon des Familles des Etchemins aura lieu à l'aréna de Lac-Etchemin, le samedi 11 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la coordinatrice du Salon nous a envoyé une demande de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents ont pris connaissance de ladite demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Rancourt.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'étant donné le budget restreint de la Municipalité en ce qui a trait aux demandes de ce genre;

QUE nous ne participerons pas au Salon des Familles des Etchemins 2024;

ADOPTÉE

28-03-2024

12.2 - Achat et entretien de fleurs pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut se prémunir des fleurs pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Roy offre ses services bénévolement pour se procurer des fleurs;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal mandate madame Geneviève Roy à titre de bénévole pour effectuer l'achat des fleurs;

QUE le Conseil municipal alloue un montant de 3 000.00 \$ (taxes comprises), le montant prévu au budget 2024;

QUE les citoyens devront louer les pots avec fleurs à un coût de 25.00\$, et les jardinières avec fleurs à un coût de 15.00\$;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

29-03-2024

12.3 - Demande de commandite de Passion-FM

CONSIDÉRANT QUE la Station de Radio Passion-FM de Lac-Etchemin organise un radiathon pour souligner son 32e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE leurs objectifs sont le financement de leurs opérations et de permettre aux gens des MRC de mieux les connaître;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 100\$ de l'heure est demandé pour commanditer leur activité;

CONSIDÉRANT QUE chaque heure, ils diffuseront un message en direct de 30 à 50 secondes 4 fois au nom du commanditaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'étant donné que notre Municipalité à un budget restreint pour les demandes de commandites;

QUE nous renoncerons à leur demande;

ADOPTÉE

30-03-2024

12.4 - Demande de partenariat du magazine Vitalité économique de Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu une demande de partenariat du nouveau magazine Vitalité économique de Chaudière-Appalaches couvrant toutes les MRC suivantes : La nouvelle Beauce – Beauce-Centre – Beauce-Sartigan - Les Appalaches et Les Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le représentant nous propose de développer un reportage complet sur notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents ont tous pris connaissance des modalités de ce partenariat;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les conseillers présents ont pris connaissance des montants des forfaits dans le document ci-joint;

QU'étant donné le coût très élevé du reportage et de la publication du reportage;

QUE nous déclinons la demande de partenariat pour l'instant;

ADOPTÉE

31-03-2024

12.5 - Demande d'autorisation pour le passage de Tour de Beauce

CONSIDÉRANT QUE le Tour de Beauce doit demander chaque année une autorisation de passage pour circuler sur des rues de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE leur évènement se déroulera le jeudi 13 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE nous autorisation "Tour de Beauce" à passer dans nos rues lors de cet évènement;

QUE notre personnel de voirie soit présent pour voir à la sécurité lors de leur passage.

ADOPTÉE

32-03-2024

12.6 - Demande de commandite pour le bal des finissants 2024

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente des Abénakis organise, pour la fin des classes 2024, un bal de finissants pour tous les jeunes fréquentant cette école;

CONSIDÉRANT QUE le comité du bal des finissants de la Polyvalente des Abénakis sollicite notre aide pour défrayer les coûts encourus pour la location de la salle, la décoration de la salle, le DJ pour la soirée, la sécurité et le raccompagnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford autorise un montant de 100 \$;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

12.7 - Lettre du MAMH concernant les élus municipaux.

Point informatif:

Je vous invite à prendre connaissance de la lettre ci-jointe signée par le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Je vous demande d'en informer les membres du conseil municipal le plus rapidement possible et de leur transmettre une copie de la présente lettre.

33-03-2024

12.8 - Téléphone dans la salle des Fermières

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Sainte-Rose-de-Watford nous a remis une lettre pour lecture devant les élus;

CONSIDÉRANT QUE leur demande est de garder fonctionnel le téléphone de la salle des Fermières;

CONSIÉRANT QUE le conseil voulait enlever le téléphone pour diminuer les dépenses administratives;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le téléphone a été remplacé par celui du bureau de la voirie municipal;

QU'il n'y a pas plus de frais étant donné le changement de poste;

QUE le téléphone sera laissé dans la salle des Fermières;

ADOPTÉE

34-03-2024

12.9 - Acceptation de la soumission pour le cirage et décapage du plancher de la salle J.A. Nadeau

Point remis au prochain conseil.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions:

- Est-ce qu'il y aura des subventions pour améliorer la route de la Grande-Ligne?
- Est-ce que la calvette chez Carrières Sainte-Rose a été réparée ?
- La côte au Lac Algonquin est endommagée, pourriez-vous la réparer ?
- Pk garder les téléphones ?
- Pk le taux de taxes est si élevé au Lac Algonquin ?
- Où va l'argent supplémentaire obtenue par la hausse des taxes ?

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20H07 .

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire